



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Conseil communal*

---

## **PROCES-VERBAL**

### **SEANCE DU 29 mai 2008**

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR  
43 membres présents à l'appel

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux et Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, MM. GAMBONI et SARDA du service technique.

Messieurs les Députés G.-P. BOLAY de Lutry, Mme CALPINI de Chexbres, J. HALDY de Pully et P. MODOUX d'Oron-la-Ville, ainsi que M. C. BEDA de 24heures, se sont excusés.

#### **1. APPEL**

Présents :	43 membres
Excusés :	14 membres
Absents :	3 membres

Les conseillers excusés sont : MMES FISCHER, HIRT, PINTO H.

MM BENOIT, BUGNON, DELAPLACE, DUMAS, HENCHOZ, IUBATTI, OSTERTAG, PASCHE, C. PINTO, SOMMER, VALLOTTON, WINKLER.

Absents : MM GUTH F., METTRAUX R., SCHWEGLER P.

Avec 43 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**L'ordre du jour**, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

**Le procès-verbal** de la séance du **8 mai 2008** est accepté, sans modification, à la majorité et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATION DU BUREAU**

*Le 14 mai 2008 sur invitation de la municipalité j'ai participé au traditionnel programme des visites tel que proposé par la commission de gestion.*

*En visitant la Step de Pully, j'ai constaté avec satisfaction que le biogaz récupéré, des boues avaient permis la production de 320'000 kWh en 2007 alors que la consommation de la centrale était de 486'000 kWh pour la même période, ce qui représente une autonomie de 66 %. Nous devons être très attentifs et encourager l'amélioration de ces techniques qui visent à terme l'autonomie énergétique.*

*Le 20 mai dernier, avec M. Moser municipal, j'ai assisté à l'assemblée générale ordinaire de promotion Pully Paudex qui a notamment voté à l'unanimité l'acceptation de l'adhésion de la commune de Belmont-sur-Lausanne avec la modification des status. Je laisse le soin à M. Moser de vous fournir le moment venu de plus amples informations sur ce sujet.*

## **3. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

*J'ai le très grand plaisir de vous apporter le salut de votre Municipalité.*

### **Police intercommunale**

*La Passade spéciale « 30 km/h » a pris son envol ; elle devrait atterrir dans les boîtes aux lettres avant les vacances estivales, et être la lecture préférée des Cancoires cet été. C'est donc dès le mois de juillet que les premiers contrôles radars seront faits dans les zones 30 km/h.*

*Par contre, les contrôles radars sur la route cantonale, abandonnés par la Gendarmerie pour cause d'appartenance de Belmont à la Police intercommunale, se sont poursuivis ces dernières semaines. Le 30% d'excès de vitesse constaté au premier contrôle est très rapidement descendu à environ 10 %. Gageons que ce pourcentage baissera encore fortement à l'avenir, la présence possible du radar étant dorénavant intégrée par les usagers habituels de notre traversée de village.*

*Un nouveau secteur occupe actuellement tant la police que nos services : il s'agit de la route de la Cita, de plus en plus fréquentée par les nouveaux habitants de l'Est lausannois, qu'ils soient domiciliés à la route de Belmont à Corsy ou au-delà. Que certains prennent des libertés avec le respect de la vitesse limitée à 30 km/h. ne surprendra personne, même pas un Cancoire. Par contre, ceux qui roulent à tombeau ouvert à la Cita, en contresens ... du sens unique, sont de véritables dangers publics. Dès lors, tant notre police que celle de Lutry se sont mobilisées pour mettre un terme à cette nouvelle forme de roulette russe.*

### **Commission extraparlamentaire « un cheval – une écurie »**

*La Commission s'est réunie le 7 mai dernier pour traiter du stationnement à la route d'Arnier sous le viaduc de l'autoroute, au chemin de Rueyres derrière les immeubles en terrasse, et du projet de parking devant le futur Espace Cancoires. Une fois aboutis, ces trois dossiers vous seront soumis par voie de préavis. Par contre, une décision a été prise : il s'agit de rendre à la Place du village sa place « livreurs ». Celle-ci sera balisée*

à côté de l'accès à la propriété jouxtant la Grande Salle, et évitera, du moins nous l'espérons, qu'une voiture ne se parque devant l'accès à une propriété privée. Cette place « livreurs » ne supprime pas une place standard, qui elle est déplacée devant l'ancien accès à la Maison Pasche.

### **Bâtiment administratif "Espace sans tabac"**

Dans le cadre de sa formation continue en Gestion publique, Mlle Fogoz a dû, pour ses examens 2007, élaborer un projet de changement. Elle a choisi le thème "Bâtiments communaux de Belmont – Espaces sans tabac". La première étape de ce changement concerne le bâtiment administratif. Conformément à son projet, elle a adressé un questionnaire à tous les membres du personnel ainsi qu'à la Municipalité, afin de connaître la position de chacun face à ce changement.

De ce questionnaire, il ressort que toutes les personnes interrogées sont, à l'unanimité, favorables à ce que le bâtiment administratif soit un espace sans tabac. Toutefois, la majorité (17 sur 27), souhaite qu'un espace fumeurs soit créé dans le périmètre du bâtiment.

La Municipalité, favorable à l'ensemble du projet, a chargé Mlle Fogoz, en collaboration avec MM. Gamboni et Sarda, de poursuivre cette étude et de chiffrer une solution en vue de l'établissement du budget 2009. Affaire à suivre !

### **Contrôle officiel des champignons**

Au 31 décembre 2007, nous avons enregistré la démission de M. Benjamin Bovet, domicilié Pully qui a fonctionné, pendant plus de 26 ans, en qualité d'inspecteur officiel des champignons pour notre commune ainsi que celle de Paudex.

En collaboration avec la Commune de Paudex, nous nous sommes mis en quête d'un nouvel inspecteur et c'est une inspectrice, en la personne de Mme Nelly Genillard Rapin, également domiciliée à Pully qui, dès cette année, contrôlera les récoltes des "mycologues en herbe". La convention entre les Communes de Belmont, de Paudex et Mme Genillard Rapin a été signée. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur notre site Internet communal, sur lequel figurera prochainement une interview de notre nouvelle inspectrice.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. Gustave Muheim et cède la parole à M. Gilbert Moser

### **Transformation du préau du collège en deux nouvelles classes**

Depuis notre dernière communication, soit à la séance du 10 avril, toujours pas de mauvaise surprise.

Étant donné que les vitrages sont posés, nous pouvons maintenant nous rendre compte avec satisfaction de l'aspect final des locaux, spécialement en ce qui concerne le volume et la perspective. Nous passons maintenant à la phase « revêtement du sol ».

La commission extraparlamentaire du suivi des travaux a été convoquée pour la date du 5 juin afin de discuter des teintes et des matériaux de finition.

Les travaux seront terminés fin juillet et le nettoyage du collège se fera début août.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. Gilbert Moser et cède la parole à Mme Chantal Dupertuis

### **Espace cancoires**

*La mise à l'enquête publique est actuellement en cours, et ceci, jusqu'au 16 juin. En principe, le préavis pour la demande de crédit de construction vous sera présenté lors de la séance du conseil du 28 août prochain.*

### **Société de jeunesse**

*A ce jour, plus d'une quinzaine de jeunes ont déjà assisté à l'une ou l'autre des séances d'information à leur intention.*

*Un comité provisoire s'est créé et une majorité d'entre eux organise conjointement avec la Société de développement une retransmission d'un match de l'Euro foot le 19 juin dans la buvette de la Grande Salle.*

*Ils participeront également au 1er août en tenant le stand pâtisseries et cafés ainsi qu'en aidant au service.*

*Je vous remercie de votre attention.*

M. MAYOR remercie Mme Chantal Dupertuis et cède la parole à M. Philippe Michelet

### **Chemin de Travers-Bancs**

*La conduite d'eau potable ainsi que le réseau électrique dans ce chemin ont nécessité, ces dernières années, des interventions urgentes. Le changement de la colonne d'eau potable ainsi que des câbles électriques était prévu dans le cadre de l'entretien des réseaux des services industriels.*

*Les travaux nécessités par le raccordement, de nouveaux logements, au réseau d'eau potable et au réseau électrique, ont incité la Municipalité à profiter de ceux-ci pour anticiper la mise à niveau de ces réseaux sur la longueur du chemin.*

*Ces travaux vont dans le sens de la saisie des opportunités pour procéder à la modernisation des réseaux d'eau potable et d'électricité à moindre coût.*

*Je vous remercie de votre attention.*

M. MAYOR remercie M. P. Michelet et cède la parole à Mme Catherine Schiesser

### **Police des constructions**

*Comme vous le savez, et tel que cela apparaît année après année dans le rapport de gestion, le service technique a toutes les peines du monde à trouver le temps nécessaire à la délivrance des permis d'habiter. En effet, un premier contrôle surtout axé sur la sécurité est effectué et celui-ci permet l'habitation d'un nouveau logement. Mais à ma connaissance, il y a toujours de petites ou plus importantes modifications à effectuer afin de répondre aux divers règlements et normes.*

*Comme les nouveaux propriétaires, ayant emménagé, ont souvent « autre chose » à faire et que le Service technique manque de temps pour leur rappeler leurs obligations, les choses traînent.*

*Dès lors, deux solutions s'offrent à la Municipalité pour effectuer les divers rappels, visites et démarches pour délivrer le permis d'habiter et clore le dossier de construction.*

- *Faire appel à une personne extérieure. Dans le cas précis, seule une personne ayant déjà une expérience dans ce domaine devrait être engagée et en règle générale, celle-ci coûte, de cher à très cher.*
- *Faire appel à une personne à l'interne. Étant donné que tous les collaborateurs du service technique sont très occupés, la Municipalité, dans sa séance du 28*

*avril dernier, a décidé que c'est la municipale des constructions qui s'y « collerait ». Cela me servira de formation continue et me permettra de connaître l'historique de beaucoup de constructions sur notre territoire avec toutes leurs péripéties.*

*Nous espérons que cette décision sera remarquée dans le prochain rapport de gestion avec un nombre conséquent de permis d'habiter délivrés.*

*Je vous remercie de votre attention.*

#### **4. COMMUNICATION DE LA CCU**

En mai la CCU s'est prononcée sur 4 dossiers d'implantation de panneaux solaires, qui ont été acceptés sans réserve.

Espérons que nos autorités fédérales mettent également en pratique leur discours en faveur des énergies renouvelables et renoncent à limiter le rachat des kWh solaires excédentaires.

Sur le plan cantonal, les autorités ont clairement précisé que le critère de protection publique de l'esthétique devait désormais s'effacer devant le critère de l'utilisation optimale des ressources énergétiques.

La loi du 16 mai 2006 prévoit expressément que les communes encouragent l'utilisation de l'énergie solaire, notamment en accordant des dérogations aux règles communales.

Au niveau des autorités communales de Belmont, nous avons le plaisir d'observer que la municipalité a intégré dans ses réflexions les défis énergétiques qui nous attendent et accueille positivement toutes les propositions.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR**

La CCAR n'a pas de communication

#### **6. PREAVIS N° 05/2008**

Route du Signal, tronçon supérieur. Aménagements routiers, construction d'un trottoir, assainissement, eau potable, électricité.

Commission technique : M. L. GILLIERON, Président, MM. HULMANN, KUPPER.

Commission des Finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO MM. HENCHOZ, PASCHE

CCU : M. FARDEL, Président, Mme OGUEY-ARAYMON, MM. GIRARD, JAN, SEEGER

La parole est donnée à M. GILLIERON pour la lecture du rapport de la commission technique.

M. MAYOR remercie M. GILLIERON pour ce rapport très détaillé et prie ensuite Mme JUILLERAT de la Commission des Finances de bien vouloir lire leur rapport.

M. MAYOR remercie Mme JUILLERAT donne ensuite la parole au représentant de la CCU, Mme OGUEY-ARAYMON.

M. MAYOR remercie Mme OGUEY-ARAYMON ainsi que tous les membres de sa commission.

M. MAYOR ouvre la discussion.

M. FAVRE J.-Cl. : par rapport au point 13 du préavis, désire savoir pourquoi une telle augmentation puisque le plan quinquennal prévoyait CHF 729'000.-- fixé lors d'une étude préalable effectuée pour CHF 80'000.-- ?

On nous demande aujourd'hui CHF 1'485.000.-- ce qui représente le double.

M. G. MUHEIM : il n'y a pas de cause à effet. En 1990 l'étude préalable qui avait été faite n'était pas chiffrée au niveau des soumissions rentrées et ce projet consistait à faire une chaussée de 4 m à 4 m 50 de large et un trottoir de 1,20 m à 1,50 m. Ce montant purement estimatif a été reporté d'année en année, depuis 1995 et n'a pas été corrigé. Ce qui n'était pas prévu à l'époque c'est tout ce qui touche à l'eau. La route du Signal est la « colonne vertébrale » qui alimente le village à l'exception des habitations en dessous de la route cantonale, qui reçoivent l'eau par le biais de la station de pompage.

Le plan quinquennal d'investissement est un plan d'intention toujours chiffré par des connaissances purement « miliciennes ».

Après une question complémentaire, M. J.-Cl. Favre est satisfait des réponses.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : Le préavis municipal N° 05/2008 est accepté à l'unanimité.

M. G. MUHEIM demande la parole pour une remarque de Mme CC. SCHIESSER concernant une « coquille de frappe » à la page 8 du préavis dans les conclusions sous chiffre 5 prendre acte des travaux sur le compte 811 et non 820.

## **7. PREAVIS N° 06/2008**

Demande de crédit complémentaire pour finaliser l'étude de l'extension du Collège – 3<sup>ème</sup> étape.

Commission technique : M. DE PIERI, Président, MM. WINKLER, TRUMIC.

Commission des Finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO MM. HENCHOZ, PASCHE

CCU : M. FARDEL, Président, Mme OGUEY-ARAYMON, MM. GIRARD, JAN, SEEGER

La parole est donnée à M. DE PIERI, Président, pour la lecture du rapport de la commission technique.

M. MAYOR remercie M. DE PIERI pour ce rapport et prie ensuite M. BOLAY, Président de la Commission des Finances de bien vouloir lire le rapport.

M. MAYOR remercie M. BOLAY pour ce rapport et demande au représentant de la CCU, M. SEEGER, de lire leur rapport.

M. MAYOR remercie M. SEEGER ainsi que tous les membres de sa commission.

La discussion est ouverte.

M. J.-CL. FAVRE : Au mois d'octobre 2006, nous avons voté un crédit pour lancer une étude pour l'extension du collège. Aujourd'hui, on nous demande un crédit complémentaire pour la finaliser. Pourquoi ?

M. G. MOSER : À l'époque, l'estimation des honoraires avait été faite en fonction des locaux nécessaires, mais la Commission des Finances avait demandé que le projet utilise le « maximum offert pour cette parcelle ».

Ce projet n'est plus comparable à celui de l'époque ; le cubage a triplé. La salle de gym, le local UAPE, sont venus s'ajouter au projet de base.

Les honoraires de l'époque, CHF 200'000.--, ne correspondent plus au grand projet actuel. Ils représentent actuellement 6,5 %, ce qui est la norme dans la construction.

M. J.-CL. FAVRE : Constate qu'en 2006 et dans le préavis 15/2007, nous avons voté un crédit pour 2 classes avec, en annexe 4, le détail des coûts estimés qui se montaient à 10 mio. M. Favre pense que l'on devait savoir que cette étude coûterait plus cher, n'en voit pas le détail dans l'annexe 4 du préavis 15/2007 et demande des précisions. S'agit-il d'honoraires d'architectes ?

M. G. MOSER : 4 bureaux ont participé au concours. Le bureau primé a imaginé le projet présenté aujourd'hui. Un deuxième bureau, non primé a eu la très bonne idée d'utiliser l'ancien préau couvert pour le transformer en deux classes. Il s'agit de deux projets différents.

M. G. MUHEIM : précise que l'année dernière, le Conseil Communal a décidé d'acheter le terrain du Chatruffe avec comme objectif la construction à moyen ou long terme l'extension du collège, notamment pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>. En septembre 2007, la demande de crédit de 11,5 mio englobait le montant des honoraires préalables.

Le Conseil Communal a accepté une construction de base de 2 classes, avec poursuite de la réflexion. Cette réflexion a abouti, c'est le préavis de ce soir.

Le projet évoqué par M. Moser comportait 4 classes estimé à l'époque à 2,5 mio. Le crédit de CHF 200'000.-- en 2006 était destiné à réaliser ces 4 classes et un réfectoire. Il faut reprendre le fil conducteur des préavis de 2006 et 2007. En octobre 2007, les CHF 800'000.— n'étaient pas connus. Par contre, l'estimation d'un coût de construction entre 10 à 12 mio incluait les honoraires.

Les honoraires demandés aujourd'hui correspondent aux travaux des ingénieurs et architectes jusqu'à soumissions rentrées. Il s'agit d'une obligation imposée par le Conseil d'État aux collectivités publiques.

À ce moment, la Municipalité présentera une demande au Conseil Communal de crédit global de construction.

M. A. GENAINE : remarque une incohérence entre les délais concernant le prochain vote qui devrait être pour la prochaine législature. Or, si les travaux sont prévus pour 2011 ou 2012, le premier coup de pioche risque fort d'être encore sous cette législature.

M. G. MUHEIM : la Municipalité partage à 100 % son point de vue. En effet, il n'y a rien de pire qu'un dossier aussi important soit sur des législatures différentes. La Municipalité espère sincèrement pouvoir présenter ce dossier finalisé dans cette législature, quitte à ce que le 1<sup>er</sup> coup de pioche soit reporté de quelques mois.

M. W. TREPPE : a 3 questions

- 1) peut-on envisager le taux d'occupation 2008/09 ?
- 2) le total des classes sera-t-il de 19 ?
- 3) s'inquiète du sort des 1 mio non récupérable « en cas d'abandon ou autre »...

M. G. MUHEIM : Nous connaissons ce taux courant juillet 2008. Il est lié au délai d'inscription et à la conjoncture. Plus d'élèves sont en école privée par haute conjoncture.

Nous avons 19 classes, une salle polyvalente et un réfectoire. Le nouveau bâtiment comprendra 5 classes dont 2 ACT. Dans nos calculs nous devons envisager le retour des 5 et 6<sup>ème</sup> actuellement scolarisés à Pully, ce qui entraînerait une diminution des charges pour Belmont. Le taux d'occupation sera lié à l'évolution du nombre d'habitants de Belmont. La Municipalité et la Commission des Finances veillent à la rentabilisation de locaux qui seraient provisoirement non occupés. Les décisions cantonales concernant la scolarisation influenceront également le taux d'occupation des classes.

Quant au mio non récupérable, il serait perdu si une raison exceptionnelle nous empêchait de débiter les travaux. M. Muheim précise encore « que pas un franc ne sera dépensé qui ne soit pas nécessaire à l'évolution du dossier et du processus décisionnel ».

M. W. TREPPE : demande à la Municipalité d'être prudente et de garder l'avant-projet dans « le tiroir » en attendant de voir l'évolution de la population compte tenu des chantiers de Malavaux, d'Arnier II, du Coin d'en Haut, du taux d'endettement, du terrain de Chatruffe... de l'exiguïté de la grande salle.

M. G. MUHEIM : explique que la population de Belmont a fortement augmenté depuis les années 2000. Les raisons sont diverses : la conjoncture, les prix très élevés à Pully et Paudex, l'âge de la population : jeune à Belmont et âgée à Pully.

En attendant les nouvelles dispositions cantonales, la Municipalité reste très vigilante et des réflexions sont en cours avec un bureau d'urbanisme et avec la CCU. L'estimation actuelle est de 3'800 - 4'000 habitants, en partant du principe que tout ce qui est légalisé sera construit. Concernant les constructions en cours, les prévisions sont : Malavaux 86 logements ; Arnier II environ 30 logements, Coin d'en Haut environ 20. Le taux moyen d'occupation à Belmont est de 3,5 contre 2,5 pour le canton. Les chiffres sont des moyennes et il subsiste toujours des incertitudes.

Par rapport à la grande salle construite en 1924, sa récente extension lui permet d'être plus confortable et surtout conforme aux normes. Sa taille correspond aux besoins d'une ville de 10'000 habitants, et est équipée pour recevoir 300 personnes. La salle de gymnastique a été conçue pour accueillir de très grandes manifestations.

M. GILLIERON : a souvent regretté l'absence de variantes dans un avant projet, constate que celui-ci est un exemple en la matière, offrant de nombreuses possibilités et 4 variantes. Cette présentation permet une approche rapide du sujet et de se faire une idée claire de la solution proposée.

M. A. GENAINE : tient des propos qui vont dans le même sens : préavis clair avec des variantes.

M. W. TREPPE : considère que l'appartement de fonction a une surface trop généreuse et propose de faire 2 appartements.

La proposition est retenue.

M. G. MUHEIM : souligne que cet appartement de fonction sera occupé par un employé communal afin qu'il soit sur place pour assurer différentes fonctions, notamment faire partie des pompiers, et assurer les piquets du service industriel et des remplacements.

M. MOREL : demande si la salle de gymnastique est prévue avec un fond pour chaussures normales et non seulement pour la gym, pour ne pas avoir à recouvrir le fond lors d'autres utilisations.

La Municipalité en prend note.

Vote : Le préavis municipal No 06/2008 est accepté à la majorité, avis contraire 1, abstention 1.

## **8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009**

M. MAYOR procède aux votes

- Nomination du nouveau Président

Est élu :

M. Marc-Etienne FAVRE 41/43

- Nomination du 1<sup>er</sup> vice-Président

Est élue :

Mme Hélène PINTO 38/43

- Nomination du 2<sup>ème</sup> vice-Président

Est élu :

M. Christian DUPERTUIS 38/43

- Nomination des scrutateurs

Sont élus :

Mme A : RECCHIA 39/42

M. Roland SOMMER 16/43

Obtient des voix

M. Christian Stutz 16/43 mais décide de se retirer pour laisser sa place à M. Sommer

- Nomination des scrutateurs suppléants

Sont élus :

M. D. KUPPER et Mme P. SALATHE par acclamation

## **9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. P. Jan présente à l'assemblée M. Cisse Ribion du Burkina Faso, qui remercie les habitants de Belmont pour leur soutien à Kera Douré.

\* \* \* \* \*

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR lève la séance à 23 h. 15 et remercie tous les participants pour leur collaboration.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire suppl.

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc